

Lors du vote du compte administratif

Nombre de membres en exercice 21

Nombre de membres présents 10

Nombre de suffrages exprimés 10

Votes Contre Pour

2022.02.01

STE AGATHE
 DELIBERATION
 DU 04 MARS 2022
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice 21

Nombre de membres présents 10

Nombre de suffrages exprimés 10

Votes Contre Pour

Date de la convocation : 22/02/2022

Séance du 04/03/2022 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PRUDHOMME Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. le Receveur municipal après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		31 228,94 €				
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	78 463,01 €	112 271,41 €	43 147,29 €	30 769,43 €		
Totaux	78 463,01 €	143 500,35 €	61 380,75 €	30 769,43 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture		65 037,34 €				

Besoin de financement	30 611,32 €
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	46 216,87 €
Restes à réaliser RECETTES	41 660,00 €
Besoin total de financement	35 168,19 €
Excédent total de financement	

Besoin de financement	30 611,32 €
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	46 216,87 €
Restes à réaliser RECETTES	41 660,00 €
Besoin total de financement	35 168,19 €
Excédent total de financement	

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
 - 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 - 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
 - 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
- Ont signé au registre des délibérations PRUDHOMME Daniel, GAGNAIRE Bernard, QUÉRAT David, RABUT André, MAUGÉ Solange, RONDEPIERRE Sandrine, GUEDON Serge, MATTANA Nathaïlle, MILLET Sabine, REY

35 168,19 € au compte 1068 (recette d'investissement)
 29 869,15 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme,
 Le Président (hors du vote du compte administratif),

Le Président (hors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),



(Signature)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 042-214201964-20220304-20220201-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 10/03/2022
 Affichage : 10/03/2022
 Pour l'autorité compétente par délégation



1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote
 2) En fonction des données communiquées par le comptable